

Règlement du triathlon Brin d'Amour 2024

Informations pratiques

Le triathlon du Brin d'Amour se déroulera le **dimanche 2 juin 2024** à **l'étang de la Vallée à Combreux** (45530).

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants (accessibles en dehors des épreuves).

Coordonnées GPS du site : 47°57'32.382" N ; 2°16' 55.351" E

Lien Google Maps : <https://goo.gl/maps/xZoctH72Ma67zThNA>



Triathlon durable

N'hésitez-pas à covoiturer notamment avec les différents sites dédiés (www.mobicoop.fr/, covoiturage.fr, ...)

La nature vous accueille, respectez-la ! Jetez vos déchets aux endroits appropriés sinon conservez-les

Pensez à apporter votre bonnet de bain (obligatoire), votre gobelet, vos épingles à nourrice (ou porte-dossard) ... et limitons les déchets

Épreuves

3 épreuves au programme :

- **XS** (Découverte) : 400 mètres de natation / 11 km de vélo / 2,5 km de course à pied
(ouvert aux personnes d'au moins 12 ans le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 7h30 : Retrait des dossards
 - o 8h00 : Ouverture du parc à vélo
 - o 9h00 : Fermeture du parc à vélo
 - o 9h15 : Départ
 - o 11h30 : Remise des récompenses

- **S** (Sprint) : 750 mètres de natation / 22 km de vélo / 5 km de course à pied
(ouvert aux personnes d'au moins 16 ans le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 7h30 : Retrait des dossards
 - o 8h00 : Ouverture du parc à vélo
 - o 10h00 : Fermeture du parc à vélo
 - o 10h15 : Départ
 - o 11h30 : Remise des récompenses

- **M** (Courte Distance) individuel + relais : 1,5 km de natation / 40 km de vélo / 10 km de course à pied
(ouvert aux personnes majeures le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 12h00 : Retrait des dossards
 - o 13h15 : Ouverture du parc à vélo
 - o 14h00 : Fermeture du parc à vélo
 - o 14h15 : Départ
 - o 16h45 : Remise des récompenses

Tarifs

	Jusqu'au 31/03/24	À partir du 01/04/24	Pass compétition ⁽²⁾
XS	15,00 €	17,00 €	2,00 €
S	25,00 €	30,00 €	5,00 €
M	35,00 €	40,00 €	20,00 €
M relais à 2 ⁽¹⁾	44,00 €	52,00 €	4,00 €
M relais à 3 ⁽¹⁾	66,00 €	78,00 €	6,00 €

⁽¹⁾ Prix pour l'équipe – ⁽²⁾ Pass compétition à prendre individuellement si vous n'avez pas de licence compétition

Inscriptions

- Les inscriptions se font sur le site <https://protiming.fr> jusqu'au vendredi midi précédent la compétition (sous réserve de places disponibles).
- L'épreuve XS est limitée à 200 inscrits
- L'épreuve S est limitée à 200 inscrits
- L'épreuve M (individuel + relais) est limitée à 400 inscrits
- Nous recommandons aux athlètes de souscrire à l'assurance proposée par Protiming s'ils souhaitent être remboursés en cas d'annulation de leur part (blessure, ...)
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- Chaque athlète, dont le dossier sera accepté (cela peut prendre quelques jours), verra son nom et prénom affiché sur la page « inscrits »
- **La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et**
 - o de la **licence compétition FFTRI de l'année en cours**
 - ou
 - o pour ceux n'ayant pas de licence compétition du **FIS** (Formulaire Info Santé) qui remplace le certificat médical. Le FIS est à télécharger et à remplir ici : <https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>
- Le retrait des dossards sera possible chez notre partenaire « Running Conseil » à Olivet **la veille** de la course (une communication sera réalisée sur les réseaux sociaux)
- Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à une heure avant le départ, sous réserve de place disponible et de fournir les documents demandés ci-dessus

Règlement de course

- **Toutes les épreuves du Triathlon du Brin d'Amour sont soumises à la dernière réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) consultable ici que le participant s'engage à respecter : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>**
- Toute inscription à au moins une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement.
- L'organisation se réserve le droit de transformer les épreuves en duathlon si l'épreuve de natation ne peut se faire
- La présence des participants au briefing (¼ heure avant le départ des courses) est **obligatoire** afin d'écouter les différentes consignes (parcours, sécurité, règles, pénalités, respect de la circulation ...)
- Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate
- Aucune limite de temps ne sera appliquée

Athlète en situation de handicap

- Envoyer un mail à contact@orleans-triathlon.com en indiquant le handicap et les moyens mis en œuvre (nombre d'accompagnants, matériel, ...) afin que l'organisation puisse mettre en place les mesures adaptées permettant d'assurer la sécurité

Règlement épreuve natation

- L'organisation ne fournissant pas de bonnet de bain pour des raisons d'hygiène et écologiques, les participants **devront apporter leur propre bonnet de bain** (port obligatoire).
- L'arbitre principal pourra vous interdire de prendre le départ si vous ne possédez pas de combinaison néoprène et que celle-ci est obligatoire (si la température de l'eau est inférieure à 16°C). Vous ne pourrez pas bénéficier d'un quelconque remboursement.
- La combinaison néoprène sera interdite si la température de l'eau dépasse 24,5°C
- Aucun prêt et aucune location de combinaison ne sont prévus sur place mais vous avez la possibilité d'en louer pour le week-end auprès de Running Conseil Orléans (contactez le magasin)
- Il n'y aura pas de départ différé entre les hommes et les femmes
- Selon la météo ou la température de l'eau (<12°C ou >32°C), l'épreuve de natation pourra être transformée en course à pied (duathlon). L'information sera donnée environ une heure avant le départ

Règlement épreuve vélo

- Toutes les épreuves sont **sans drafting autorisé** (vous devrez respecter la distance minimale de 7m avec la personne qui vous précède sous peine de sanction). Les vélos disposant de prolongateurs sont donc autorisés s'ils respectent la réglementation FFTRI
- Une zone de pénalité est prévue à l'entrée du parc à vélo en cas de non-respect de la réglementation FFTRI (sanction pour aspiration abri avec carton bleu d'une ou deux minutes devant se faire avant d'aller déposer son vélo à son emplacement).
- Sur les formats XS, S et M, les vélos de type route, contre-la-montre, VTT et VTC sont autorisés (sauf vélo avec freinage intégré au pédalier). Tout type d'assistance (électrique par exemple) est interdit.

- Le dossard dans le dos doit être visible et attaché en trois points
- Tout déplacement dans l'aire de transition se fait vélo à la main
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire attachée et ajustée dès lors que l'on manipule le vélo
- Les cintres (guidons) doivent comporter des bouchons aux extrémités pour limiter les blessures
- Il est impératif de respecter le code de la route sous peine de sanction
- La prudence doit être de mise car les routes resteront ouvertes à la circulation
- Sur certaines portions de route, le dépassement entre concurrents pourra être interdit
- Pas de ravitaillement sur la partie cycliste

Règlement épreuve course à pied

- Le dossard doit être porté devant sur la poitrine ou au niveau de la taille. Il doit être visible et attaché en trois points
- Des zones de propreté seront définies par les organisateurs. Tout athlète abandonnant des déchets hors de ces zones se verra sanctionné selon l'application de la réglementation générale

Relais

- L'équipier effectue l'une (ou deux) des 3 disciplines
- Les concurrents du relais doivent se transmettre le dispositif de chronométrage (bracelet puce) dans les aires de transition à leur emplacement
- Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée

Perte de la puce de chronométrage

- En cas de perte de la puce de chronométrage, elle sera facturée 15 euros au concurrent

Responsabilité perte / vol / bris

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de mauvais entretien de son matériel. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route

Annulation ou modification de l'événement - Remboursement

- En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisation (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas d'annulation liée au contexte sanitaire, l'OTC45 remboursera la totalité des inscriptions hormis les frais Protiming
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la partie natation en cas de conditions défavorables de course et de la remplacer par une partie course à pied. Le triathlon se transforme alors en duathlon
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf si l'athlète a souscrit à l'assurance proposée par Protiming)
- Le remboursement des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causée par la faute de l'organisation
- Vous pouvez **transférer votre inscription** à un autre concurrent en ayant préalablement réalisé le changement (utiliser le formulaire de contact sur le site de Protiming afin de fournir toutes les informations demandées lors de l'inscription vous concernant avec celles du remplaçant)

Droit à l'image

- Les participants ou leur représentant légal renoncent à leur droit à l'image

Réglementation sanitaire

- Chaque participant devra respecter le protocole sanitaire édicté par le gouvernement et devra présenter les justificatifs imposés selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve